

A PROPOS DU CACT OBTENU A L'ETRANGER

L'acceptation d'un CACT obtenu à l'étranger pour l'homologation d'un titre de champion français était une mesure dérogatoire ; nos championnats de travail étaient les seuls à bénéficier de cette exception, qui n'avait aucune réciprocité avec les autres pays. Tous les autres championnats, en France comme à l'étranger, ne prennent en compte QUE les récompenses obtenues dans le pays homologuant le titre. Créée, sous l'impulsion de Christian EYMAR DAUPHIN, l'Alliance Latine regroupe depuis plusieurs années les 4 sociétés canines correspondantes à l'occasion de manifestations cynophiles, elle a démarré avec les expositions, elle s'étend progressivement aux diverses disciplines d'utilisation. Plutôt que d'annuler purement et simplement cette possibilité de CACT à l'étranger, la CUNCA et la SCC ont décidé de l'autoriser dans les concours à CACIT organisés par les 4 entités qui sont associées dans l'Alliance : la France, L'Espagne, l'Italie et le Portugal.

Contrairement aux bruits et affirmations péremptoires qui circulent (quand on veut se débarrasser de son chien on l'accuse d'avoir la rage...), cette mesure n'est absolument pas une « punition » contre les autres pays organisant des épreuves, ce serait injustifié, prétentieux et stupide... Elle ne porte non plus aucun jugement sur la valeur des CACT décernés, ni sur la difficulté à les obtenir.

Bien évidemment les concurrents français ont le droit d'y participer, d'y homologuer un championnat national, de le faire enregistrer par la SCC pour l'inscrire sur les pedigrees français. Rien n'empêche les clubs de prendre ces résultats étrangers en compte dans leurs grilles de sélection, leurs homologations de championnat de standard, de les mettre en avant dans leurs bulletins ou de les intégrer dans leurs échelles des valeurs, chacun est maître chez lui en la matière.

Il s'agit simplement de revenir à une logique concernant les championnats nationaux. Les championnats des autres pays ont aussi leur place en cynophilie mais le seul championnat prenant en compte les récompenses obtenues dans tous les pays de la FCI est, et restera, le championnat international de Travail.

le 13 février 2021

Jean LASSANDRE, Président de la CUNCA